



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2020

### **DELIBERATION N° DEL061-20**

L'an deux mille vingt, le 24 septembre à dix-neuf heures,  
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 17 septembre 2020, s'est réuni dans la salle du Laussy en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

**Présents :**

M<sup>mes</sup> I. BEREZIAT, N. BOUYIRI, P. CONINX, J. DE LOUBENS, D. FRANCILLON, G. JACCOUD, M.A. JANSER, E. LAZZAROTTO, L. MALVOISIN, N. MELCHILSEN, S. OSSARD, S. PRUNIER, S. SAUNIER-CAILLY, A. TOURRE, Y. VINCENT et MM. E. BEVILLARD, J. FABBRO, D. FINAZZO, S. GAMET, M. GUIHENEUF, Y. HADJ HASSINE, T. JAUSOIN, V. MERCIER, J. PAVAN, S. STAMBOULIAN, P. VERRI

**Pouvoirs :**

M. DELFORGES Frédéric (Pouvoir à Eric BEVILLARD, en date du 24 septembre)

**Absents excusés :**

M. BACHIMON Alizé  
M. LAMY Antoine

MONSIEUR ERIC BEVILLARD A ETE ELU SECRETAIRE DE SEANCE.

**OBJET : Signature d'une convention pour des interventions pédagogiques et des séances d'analyse de la pratique auprès du personnel du service scolaire-périscolaire.**

**Rapporteur : Lola MALVOISIN**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Dans le cadre de l'amélioration des pratiques et de la formation des animateurs du service scolaire-périscolaire, un organisme « Reliance » intervient à raison de 2 séances de formation et de 10 séances d'analyse de la pratique auprès de l'équipe.

Le tarif d'une séance d'analyse de la pratique s'élève à 225 € TTC.

Le tarif de la formation de 5h (2 sessions de 2h30) s'élève à 925 € TTC.

Le coût total de ces interventions s'élève à 3 175 €.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal : :

- d'approuver l'intervention de l'organisme « Reliance »,
- de l'autoriser à signer la convention,
- de dire que les crédits seront inscrits au budget ville 2020, chapitre 11 (« Charges à caractère général »).

Conclusions : La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre  
les membres présents.

Gières, le 24 septembre 2020

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Pierre VERRI.